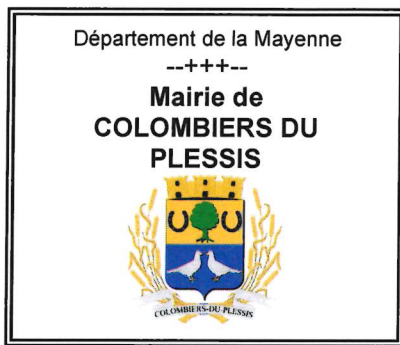




PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

-----***-----

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, sur convocation en date du 2 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Edith DIVARET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Étaient Présents : MM DIVARET Edith, LEBEURRIER Jacky, ERNAULT Jean-Louis, GUESDON Aurélie, GRELLIER Aurélien, MONGODIN Laurence, ROUGERIE Emmanuelle, BOISSEL Joël, RUBLIER Patrick.

Était absent excusé : Monsieur Philippe AMYS.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie GUESDON

Les procès-verbaux des réunions du 23 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité.

+++++

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Demande de subvention de l'association transport scolaire : rentrée 2025/2026.
- ✓ Installation classée pour la protection de l'environnement :
 - Dossier enquête publique du GAEC La Molière à MONTAUDIN.
- ✓ Recensement de la population : nomination d'un agent recenseur et d'un coordinateur.
- ✓ Décision modificative Budget Assainissement
- ✓ Questions diverses.

DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2025/2026 (D2025-06-01)

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association de transport scolaire de COLOMBIERS DU PLESSIS, sollicitant le renouvellement de la subvention pour la rentrée scolaire 2025/2026 des enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de Gorron.

Pour la rentrée, 6 familles soit 8 enfants bénéficieront du taxi scolaire.

Vu le devis de BACO TAXI d'un montant de 10 603.80 € ;

Vu la cotisation forfaitaire par famille (150 € pour un enfant et 200 € pour deux enfants et plus) ;

Vu la situation financière prévisionnelle de l'association ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✎ **ACCEPTE** de verser à l'association de transport scolaire la somme de **9 700 €**.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT/AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EXPLOITER UN ELEVAGE PORCIN GAEC DE LA MOLIERE A MONTAUDIN (D2025-06-02)

Une note explicative de synthèse a été adressée aux membres du conseil municipal avec la convocation.

Une consultation du public s'est déroulée à la mairie de Montaudin du 29 juillet au 26 août 2025 sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de La Molière, dont le siège social

est situé « La Molière » à MONTAUDIN en vue d'exploiter un élevage porcin comprenant 172 truies et verrats, 8 cochettes, 991 porcelets en post-sevrage et 1 500 porcs à l'engraissement.

La commune de COLOMBIERS DU PLESSIS étant atteinte par le rayon d'épandage, le conseil municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✎ **ÉMET** un avis favorable au dossier du GAEC de La Molière.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT (D2025-06-03)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le budget primitif 2025 adopté le 7 avril 2025,

Considérant qu'il convient d'ajuster le compte 66111 (intérêts des emprunts) et le compte 1641 (capital des emprunts) à la suite du déblocage du prêt CCM le 1^{er} août ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✎ **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux opérations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts des emprunts	+ 300.00 €	//
6061	Fourniture non stockable	-300.00 €	
Total de la Décision modificative n° 1		0	0
Pour mémoire Budget Primitif		646 376.06 €	646 376.06 €
Total de la Section de fonctionnement		646 376.06 €	646 376.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
1641	Capital emprunt	+2 000.00 €	
218	Autres immobilisations	-2 000.00 €	
Total de la Décision modificative n° 1		0	0
Pour mémoire Budget Primitif		387 755.60 €	387 755.60 €
Total de la Section d'investissement		387 755.60 €	387 755.60 €

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Madame le Maire a désigné par arrêté municipal Mme Muriel REBOURS, secrétaire de mairie, pour assurer le rôle de coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien de l'agent recenseur.

Mme Nicole DESVEAUX va être nommée agent recenseur.

Un annonce sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire apporte une petite précision concernant la délibération du 23/06/25 du transfert de la compétence DT/DICT à Territoire Energie Mayenne : une participation de 0.06 € par DICT sera sollicitée par TE53.
- Les travaux d'aménagement de la route de Brecé et la Route de St Denis ont débuté.
- Station épuration : Le dégrilleur de la station d'épuration doit être remis en état (les capteurs de fins de courses sont défectueux et nécessitent d'être remplacés) : Coût : 2 562.00 €. La commune a fait appel à un nouveau prestataire (JOUSSE de Parigné sur Braye) car les services de la SAUR ne sont pas satisfaisants : le contrat sera résilié.
- Propriété située au 8, Place de l'église appartenant aux consorts BENIGNI : accord sur le prix fixé soit 8 500 €.
- Commission aide sociale : le panier de Noël offert à toutes les personnes âgées de 68 ans et plus sera renouvelé pour 2025.
- Commerce bar-restaurant Ô Village : les gérants (le mandataire) ont résilié le bail à compter du 10/07/25. Les locaux ont été laissés dans un état déplorable (désordre, saleté, bac d'huile à friture usagée laissé à l'abandon, etc.....) les clés n'ont pas été toutes

restituées (manque 10 clés, registre sécurité, clé cadenas bouteille de gaz). Le brasseur n'a pas retiré le reliquat de boisson et le stock de bouteilles de gaz est toujours présent à l'entrée (Butagaz et Primagaz). Ils laissent également une dette (loyers impayés).

Lors de la vente aux enchères, la commune a fait l'acquisition de :

- ✓ La porte persienne
- ✓ Le petit meuble bar
- ✓ Lot de verres (flutes à champagne)
- ✓ Lot de couverts

Pour un coût total de 2 765.58 € TTC

Une annonce sera diffusée sur SOS Village afin de trouver un repreneur.

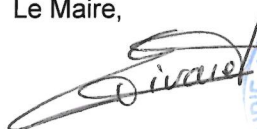
- Les élections municipales sont fixées les 15 et 22 mars 2026 (changement mode de scrutin).
- La commission « Information Bulletin municipal » se réunira le mardi 23 septembre.
- A l'occasion du départ en retraite de Madame Ghislaine Bourdon (CDP Taxi), la commune et l'association de transport scolaire organiseront un pot de départ le vendredi 12 septembre.
- Comptes-rendus des commissions intercommunales :
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 3 novembre.

Le secrétaire



Aurélie GUESDON

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h30
Le Maire,



Edith DIVARET



<u>Edith DIVARET</u>	<u>Jacky LEBEURRIER</u>	<u>Jean-Louis ERNAULT</u>
<u>Aurélie GUESDON</u>	<u>Aurélien GRELLIER</u>	<u>Laurence MONGODIN</u>
<u>Emmanuelle ROUGERIE</u>	<u>Joël BOISSEL</u>	<u>Philippe AMYS</u>
<u>Patrick RUBLIER</u>		